

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, le 10 octobre 2018

Conseil du patrimoine culturel du Québec
Madame Line Ouellet, présidente
225, Grande-Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

PAR COURRIEL : Line.Ouellet@cpcq.gouv.qc.ca

Objet : Demande de consultation en vertu de l'article 83 *Loi sur le patrimoine culturel*
Projet Huttoxia (#33195)

Madame la présidente,

La Coalition citoyenne pour la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay a été informée que le ministère de la Culture et des Communications avait reçu d'Huttoxia Canada ou d'une société qu'elle contrôle, une demande d'autorisation, en vertu de l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, visant notamment l'implantation de nouvelles constructions ainsi que le morcellement et l'aménagement de la terre agricole située sur le lot 190 de la Pointe d'Argentenay à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Ce projet de camping « glamour » ou de « glamping » est préoccupant à plusieurs égards, dont à l'égard de la protection du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

En effet, en raison de ses valeurs historique, archéologique et emblématique, la Pointe d'Argentenay nécessite qu'on se soucie de sa protection et de sa valorisation. Son intégrité doit être préservée dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

En plus d'avoir été très peu touchée par les activités anthropiques, la Pointe d'Argentenay révèle un fort potentiel archéologique de la période préhistorique, dont la grotte d'Argentenay et autres artefacts amérindiens. La lettre de Konrad H. Sioui, Grand Chef de la Nation huronne-wendat, transmise au Premier ministre et dont une copie est jointe au présent envoi, en fait foi.

Le lot 190 est par ailleurs un des rares lots de l'Île d'Orléans, dont les caractéristiques historiques du système parcellaire n'ont pas été atteintes. L'aspect naturel des abords du fleuve Saint-Laurent y a également été préservé du développement, faisant de la Pointe d'Argentenay, un endroit unique à l'Île d'Orléans, dont les abords du fleuve ont plutôt été aménagés à des fins résidentielles ou récréotouristiques.

De plus, la valeur de la maison traditionnelle qui y est érigée, notamment pour la période où divers artistes y allaient encore à l'époque du dernier cultivateur René Sanschagrin, mérite une attention particulière. Une analyse historique de cette maison devrait être

effectuée afin d'en vérifier la valeur patrimoniale et son potentiel de classement à titre de bien patrimonial.

Marius Barbeau a photographié "Mme René Sanschagrin à un rouet" à sa maison en 1925 et l'artiste Horatio Walker et ses collègues du groupe de Beupré (1890 – 1905) connaissaient bien la Pointe d'Argentenay, et les insulaires et les paysages ont été sujets de leurs tableaux. André Bieler en 1929 peignait (la récolte) "Les patates" à la Pointe d'Argentenay. Le patrimoine vivant rejoint le patrimoine bâti dans ce lieu.

La Pointe d'Argentenay et la route d'Argentenay sont des lieux identitaires de l'Île qui doivent être protégés, sinon l'Île perdra une partie importante de son caractère, de son histoire et de ses traditions, tels qui ont été sacrifiés déjà dans d'autres lieux de l'île.

Ces quelques arguments et d'autres qui nous ferait plaisir de vous partager militent pour la préservation de la Pointe d'Argentenay et le refus d'autoriser le projet Huttopia.

Dans ce cadre, nous demandons au CPCQ de recevoir et d'entendre les requêtes de la Coalition citoyenne pour la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay et celles d'autres individus ou groupes qui pourraient être interpellés par cette question et de tenir à cet effet une consultation publique.

Nous demandons également au CPCQ d'informer le MCC de cette requête et de lui demander d'attendre les recommandations et avis du CPCQ avant de prendre une décision sur la demande d'autorisation.

Veillez agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Nathalie Lemelin
Coalition citoyenne pour la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay

p.j. Lettre de Konrad H. Sioui, Grand Chef de la Nation huronne-wendat
Plan du projet Huttopia

c.c. Ministre de la Culture et des Communications
c.c. Dominique Malack, sous-ministre adjointe, Développement culturel et Patrimoine
c.c. Claude Rodrigue, directeur régional, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
c.c. Martin Pineault, directeur, Patrimoine et Immobilisations